GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°296

Le point de vue de FF3C sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Le syndicat professionnel FF3C regroupe et représente l'ensemble des entreprises de la distribution des combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers de la branche sous IDCC 1408.

Les entreprises assurent l'approvisionnement des professionnels (gazole vrac et gazole non routier, fluvial, maritime etc.) et des ménages (fioul domestique, bois énergie, biofioul, GPL) ainsi que l'approvisionnement et l'exploitation de plus d'un millier de station-service.

Contact : ff3c@ff3c.org

EN BREF

Trois principales observations sont émises sur la planification proposée.

La première résulte d'un consensus des partenaires sociaux de la branche professionnelle, lesquels constatent l'absence de prise en compte de la décroissance des énergies traditionnelles et des conséquences à moyen terme sur les entreprises, les emplois et la sécurité d'approvisionnement intérieure à la métropole.
Ce consensus réunit les organisations syndicales suivantes :
CFDT Chimie Energie, Confédération Autonome du Travail, CFE-CGC Pétrole et énergies nouvelles, FO Équipements Transports et Services, Fédération Française des Pétroliers Indépendants et FF3C Entreprises des énergies des Territoires.

La seconde relève une omission étonnante sur la solution permettant de remplacer l'utilisation du fioul domestique pour le chauffage des batiments en y substituant le **biocombustible liquide** figurant en Directive UE dont la trajectoire d'intégration d'énergie renouvelable, actuellement de 30 % est,
à terme, envisageable jusqu'à 100 % selon l'homologation des équipements, attendue pour 2025. Le déploiement de cette solution alternative qui évitera le maintien d'installations non performantes utilisant un fioul domestique 100% fossile, est **portée par l'ensemble des organisations de métiers** :
Les fabricants d'équipements thermiques (UNICLIMA), les entreprises de fournitures (COEDIS), les entreprises de l'installation des équipements (UNA-CPC CAPEB et FFB UMGCCP), la logistique pétrolière (FFPI), la distribution des combustibles solides et liquides (FF3C), la production agricole d'oléagineux (FOP).

La troisième porte sur le risque assez évident de ruptures dans l'approvisionnement des utilisateurs de produits énergétiques liquides du fait de l'attrition des moyens logistiques dédiés (stockages intermédiaires et moyens de livraison). L'absence de prise en compte des conséquences de politiques publiques sur ces infrastructures entraine une cessation rapide de tout investissement y compris de maintenance.

Un consensus des partenaires sociaux

La mise en consultations de textes visant à conduire l'action publique en matière de transition énergétique d'ici 2030, voire 2035 appelle les observations suivantes :

- Si la consultation de fin 2021 sur un projet de Stratégie Française Energie Climat avait été restituée, celle de fin 2023 n'a fait l'objet d'aucune synthèse, d'aucun retour ;

- La contribution des organisations professionnelles et syndicales de la branche d'activités déposée fin 2023 d'une part et communiquée directement à la Ministre d'autre part, n'a fait l'objet d'aucune réponse, ni de prise en compte.

De telles pratiques, de nature à être perçues proches du dédain, n'inspirent pas la confiance nécessaire à la conduite d'une transition qui doit embarquer tous les citoyens et tous les salariés de toutes les entreprises.

La Ministre de l'énergie ayant déclaré lors de l'annonce de cette nouvelle et énième mise en consultation que *: « Ce n'est pas qu'une question d'énergie, c'est un choix de société qui déterminera notre avenir »,*
il eut été considéré, en d'autres temps, plus démocratique d'en passer aussi par la représentation parlementaire.

Par acquis de conscience, nous estimons toutefois nécessaire de réitérer nos observations générales, ne serait-ce que pour acter pour le futur :

La branche professionnelle de la distribution des carburants et des combustibles regroupe plus d'un millier d'entreprises et près de 15 000 emplois au plus près des territoires.

Ces entreprises assurent l'approvisionnement en gazole de l'ensemble des activités agricoles, forestières et de BTP, ainsi que l'approvisionnement direct des transporteurs en carburants.
Les volumes livrés à ces utilisateurs, hors stations-service, sont supérieurs à 10 000 000 M3 /an (25 % du marché global).
L'activité de distribution par station-service est moindre, de l'ordre de 6 % du marché national mais caractérisé par des implantations en réseau secondaire.

Les entreprises approvisionnent aussi en combustibles l'ensemble des utilisateurs de fioul domestique pour 5 500 000 M3/an, et les utilisateurs de bois énergie principalement pour les chaudières, à hauteur de 1 000 000 T /an (pour plus de 3 millions d'utilisateurs).

La consultation proposée, amène les représentants de la branche, dans le cadre de sa commission paritaire (CPPNI) à interpeller le gouvernement sur la disparition à court terme, de tout investissement dans le renouvellement des moyens logistiques nécessaires à l'approvisionnement et à la distribution finale de produits énergétiques, certes fossiles, mais indispensables à l'activité économique et aux besoins de très nombreux consommateurs.

Ces transformations auront à court terme pour conséquence la disparition d'emplois pour lesquels nous demandons qu'une réflexion profonde soit menée par l'ensemble des parties prenantes pour envisager des reconversions.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de prendre en compte cette « transformation » radicale induite par incitations et coercitions.

En tant que partenaires sociaux, il est de notre responsabilité de vous alarmer sur les conséquences sur l'emploi sur lesquelles nous n'avons aucun levier d'intervention.

Nous convergeons pour considérer que les entreprises impactées ne disposent pas de faculté de diversifications ou reconversions permettant d'envisager, à terme, le maintien de milliers d'emplois.

En plus du devenir individuel des salariés et des suppressions d'emplois que ces mesures vont entraîner dans notre branche, l'attrition désordonnée des entreprises et des établissements parait fortement susceptible d'entrainer des ruptures en chaine d'approvisionnements pour la fourniture de produits voués à disparaitre, mais encore nécessaires a minima d'ici à 2040.

En effet, les stations-service à elles seules ne constituent que la partie visible de la distribution.
Aucune perspective n'est ainsi évoquée pour planifier du mieux possible la transition sur les marchés approvisionnés par nos entreprises.

La branche professionnelle, souvent mise à contribution pour gérer, réguler les tensions d'approvisionnement s'estime désormais et par avance déchargée de toute responsabilité, de toute charge, pour aplanir des heurts toujours probables.

Nous, signataires, appelons à ce que les programmations fixées autant par les services de l'État que par un gouvernement, portant sur le développement d'énergies de substitution, inaccessibles à ce jour à nos entreprises, prennent en compte les effets d'une disparition programmée de la branche professionnelle à la fois sur les entreprises et leurs emplois, à la fois sur les consommateurs professionnels et particuliers si rien n'est fait avec suffisamment d'anticipation ».

Une alternative au fioul domestique fossile

Le biofioul est une énergie nouvelle, composée de fioul domestique auquel on ajoute une part croissante d'ester méthylique d'acide gras (Emag), prioritairement issu de colza cultivé en France. Le biocombustible liquide ainsi obtenu est immédiatement substituable au fioul fossile.
Le biofioul F30, contenant jusqu'à 30% d'Emag, alimente ainsi obligatoirement les nouvelles chaudières. Il est également compatible, sous réserve de modifications techniques et du respect des recommandations du fabricant, avec certaines chaudières du parc installées avant le changement de réglementation.
Dans les années à venir, une augmentation de la part renouvelable du biofioul permettra de participer aux objectifs de décarbonation des énergies et d'augmentation de l'usage des énergies renouvelables.
Les essais de compatibilité de chaudières avec un biocombustible contenant jusqu'à 100% d'énergie renouvelable (F100) sont engagés pour permettre une montée progressive du taux d'incorporation.
Le F30 déjà disponible a vocation à remplacer rapidement le fioul fossile ; un soutien des pouvoirs publics est attendu pour accélérer la transition.
Près de 3 millions de ménages chauffés au fioul domestique
3e énergie de chauffage en France, le fioul domestique équipe aujourd'hui près de 3 millions de logements, essentiellement des maisons individuelles situées dans les zones rurales ou péri-urbaines, souvent non desservies par les réseaux de gaz ou de chaleur. En France, 25 000 communes ne sont pas raccordées aux réseaux de gaz, ce qui représente 20% de la population.

Le combustible liquide, stockable, est particulièrement nécessaire pour les territoires dans lesquels les températures hivernales sont basses et pour de nombreuses typologies de bâtiments existants. Il est aussi indispensable à l'hybridation des pompes à chaleur sur la majorité du territoire métropolitain.

Un biofioul majoritairement renouvelable pour 2025
La filière accélère la mise sur le marché de nouveaux produits de type biofioul. Elle prépare l'arrivée d'un biocombustible majoritairement renouvelable, dont les émissions de GES seront encore inférieures à celles de l'actuel F30. Ce nouveau biofioul pourrait être commercialisable pour la saison 2025-2026, sous réserve de validation administrative à court terme.
Objectif : la fin du fioul 100% fossile à court terme
L'ambition affichée de la filière est de remplacer intégralement, à court terme, le fioul 100% fossile. Un objectif atteignable en combinant la volonté des professionnels pleinement mobilisés et le soutien des pouvoirs publics au développement du biofioul.

Un risque de ruptures

La programmation pluriannuelle de l'énergie devrait non seulement prévoir les conditions de développements d'énergies alternatives, en remplacement des énergies fossiles, mais aussi accompagner et prévoir les mesures qui éviteront un désengagement des entreprises assurant la distribution des combustibles et carburants liquides avant que les besoins des utilisateurs ne disparaissent.

Contre-intuitif mais rationnel, ces entreprises, y compris stations-service, devrait être encouragées à maintenir en état leurs installations fixes et mobiles malgré la baisse inévitable de leurs volumes.
Elles devraient aussi être encouragées à créer des provisions pour faire au démantèlement final des installations.